

Dossier de mise à disposition – Mise à jour n°2 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Quimper

Objet de la procédure de mise à jour :

Mise à jour des servitudes d’utilité publique en raison de l’abrogation par arrêtés ministériels du 1^{er} et 18 mars 2021 des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques (PT1) et des servitudes de protection contre les obstacles (PT2) instituées au profit des sociétés Orange et TDF.

Pièces constitutives du dossier :

- I- Rapport de présentation (notice explicative)
- II- Servitudes d’utilité publique
 - Servitudes d’utilité publique (pièce 5.1 du PLU) avant/après
- III- Documents graphiques
 - Planche 2 – centre/nord avant/après
- IV- Procédure

Pièces annexes

- Arrêté de madame la maire de Quimper du 17 mai 2022 portant mise à jour n°2 du PLU de Quimper

I- Rapport de présentation de la mise à jour n°2 du PLU de Quimper

Sommaire

1. Exposé des motifs et objectifs poursuivis	3
2. Choix de la procédure (justifications)	3
3. Effets de la mise à jour sur le PLU	3
4. Contenu du présent dossier de mise à jour du PLU	4

1. Exposé des motifs et objectifs poursuivis

La présente procédure a été menée pour procéder à la mise à jour du PLU de Quimper en raison de l'abrogation par arrêtés ministériels du 1^{er} et 18 mars 2021 des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques (PT1) et des servitudes de protection contre les obstacles (PT2) instituées au profit des sociétés Orange et TDF.

La liste des servitudes d'utilité publique du PLU ainsi que le plan de ces servitudes sont modifiés pour tenir compte de ces évolutions réglementaires.

Une modification mineure est apportée à la planche graphique 2 du PLU, par une levée partielle de l'emplacement réservé n°37.

2. Choix de la procédure (justifications)

Le Code de l'Urbanisme régit les procédures d'évolution du PLU.

La procédure de mise à jour du PLU est détaillée aux articles L153-60 et R153-18 du Code de l'Urbanisme.

Ce dernier dispose que la mise à jour du plan local d'urbanisme est faite chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes prévu aux articles R151-51 et R151-52, et notamment le report en annexe du plan des servitudes d'utilité publique mentionnées à l'article R151-51.

Un arrêté du maire constate qu'il a été procédé à la mise à jour du plan. L'arrêté pris est ensuite affiché pendant un mois au siège de la mairie concernée.

3. Effets de la mise à jour sur le PLU

Présentation de l'état initial et de l'état modifié du dossier de PLU (cf. pièce 2 du présent dossier).

La présente procédure de mise à jour impacte uniquement les annexes du Plan Local d'Urbanisme et la pièce Procédure, complétée par l'exposé des changements apportés. Une modification mineure est apportée à la planche graphique 2 du PLU, par une levée partielle de l'emplacement réservé n°37.

Les autres documents du PLU (Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement et autres documents graphiques) ne sont pas concernés.

4. Contenu du présent dossier de mise à jour du PLU

Le dossier de mise à jour contient les pièces suivantes :

Pièce 1 : Rapport de présentation (notice explicative)

Pièce 2 : Servitudes d'utilité publique

- Servitudes d'utilité publique (pièce 5.1. du PLU) avant/après

Pièce 3 : Documents graphiques

- Planche 2 centre/nord avant/après

Pièce 4 : Procédure

Les autres pièces du PLU demeurent inchangées.

Pièces annexes

- Arrêté de madame la maire de Quimper du 17 mai 2022 portant mise à jour n°2 du PLU de Quimper

II- Servitudes d'utilité publique

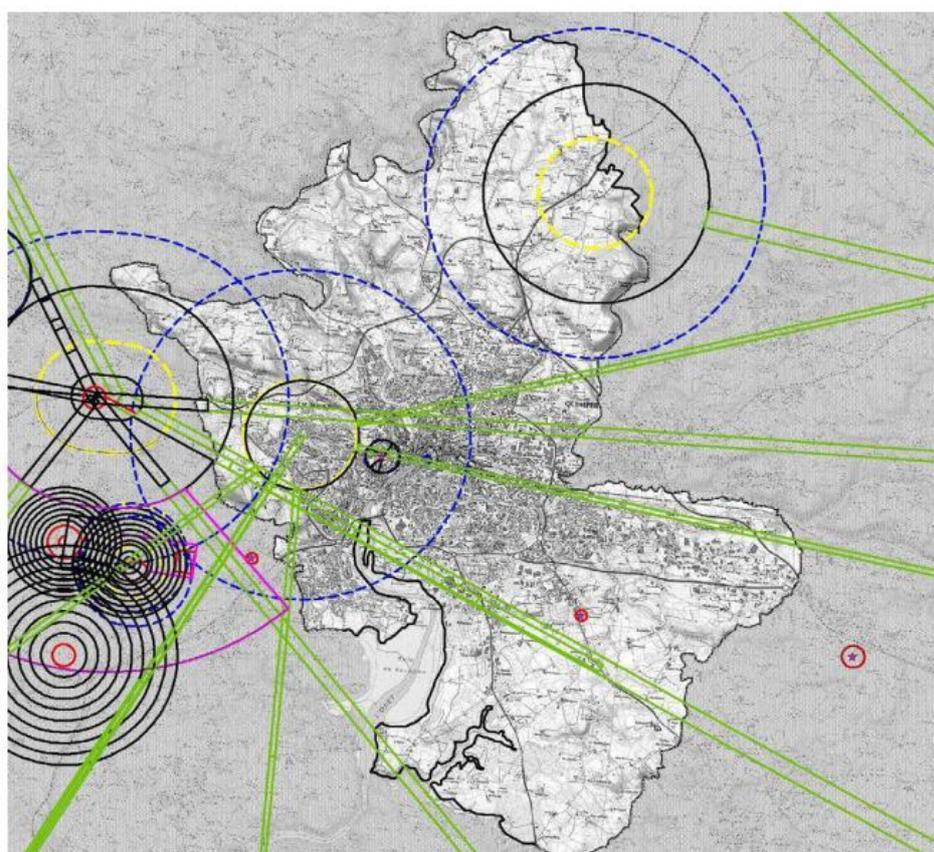
1. Servitudes d'utilité publique (pièce 5.1.1)

La mise à jour du PLU a induit la suppression de plusieurs servitudes dites PT1 et PT2 instituées au profit de la société France Télécom devenue Orange et de TéléDiffusion de France devenue TDF.

Servitudes d'utilité publique avant modification (extraits)

1 - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et certains équipements - Télécommunication

Catégorie de servitude	Origine de la servitude	Date de l'acte instituant la servitude	Service gestionnaire
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) <i>code des postes et télécommunications Art L57 à L62-1 et R27 à R39</i>	Centre EL de Quimper Pluguffan 216.01	17/08/1983	DEFENSE EG ANGERS
	Centre émetteurs Longaulnay (35), kerien, Lannion, Trédaniel (22), Brest, Roc-Tredudon Quimper(29)	31/12/1965	FRANCE TELECOM
	Station de Quimper-Penhars (Prat ar Rouz)	19/08/1992	FRANCE TELECOM
	Centre de récepteur de Quimper (préfecture)	10/03/1961	S.Z.S.I.C. De Rennes
	Centre de récepteur de Quimper (lycée Brizeux)	21/05/1974	FRANCE TELECOM
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2) <i>Art. L.54 à L56 et R21 à R.26 du code des postes et télécommunications</i>	Quimper Kéromen 24,011	29/06/1977	DAC Ouest
	Station Brest	31/12/1965	FRANCE TELECOM
	Stations et FH Penmarc'h autocommutateur >>>> Plonéour Lanvern >>>> Quimper Penhars >>>> Scaër	15/04/1981	FRANCE TELECOM
	Faisceau hertzien de QUIMPER-Prat Ar Rouz à GUILVINEC-Rue de Lagat-Yar	15/04/1981	FRANCE TELECOM
	Stations et FH Quimper Penhars >>>> Combrit	24/10/1989	FRANCE TELECOM
	Stations Lannédern et Coray et Faisceaux hertziens Cast<-Lannédern et Coray<->Quimper-Penhars	10/08/1992	FRANCE TELECOM
	Faisceau hertzien (et autour) de hertzien >> LORIENT Beg Ar MEN 216.01et 02	17/08/1983	MARINE DRSID
	Liaison troposphérique de QUIMPER Pluguffan >> LORIENT Lann Bihoué 216.03	07/12/1990	MARINE DRSID
	Faisceau hertzien de QUIMPER Pluguffan >>>>> Scaër 290,216	05/11/1998	MARINE DRSID
	Centre d'émission de QUIMPER Pluguffan	19/05/1999	MARINE DRSID
	Faisceau hertzien allant de Quimper Pluguffan à Fouesnant Beg Meil 216.07	11/05/2000	MARINE DRSID
	Station de Quimper Pluguffan	06/10/2000	MARINE DRSID
	Centre récepteur de Quimper (lycée Brizeux)	18/01/1974	TDF DOuest



Servitudes d'utilité publique

- PT1  protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2  protection contre les obstacles

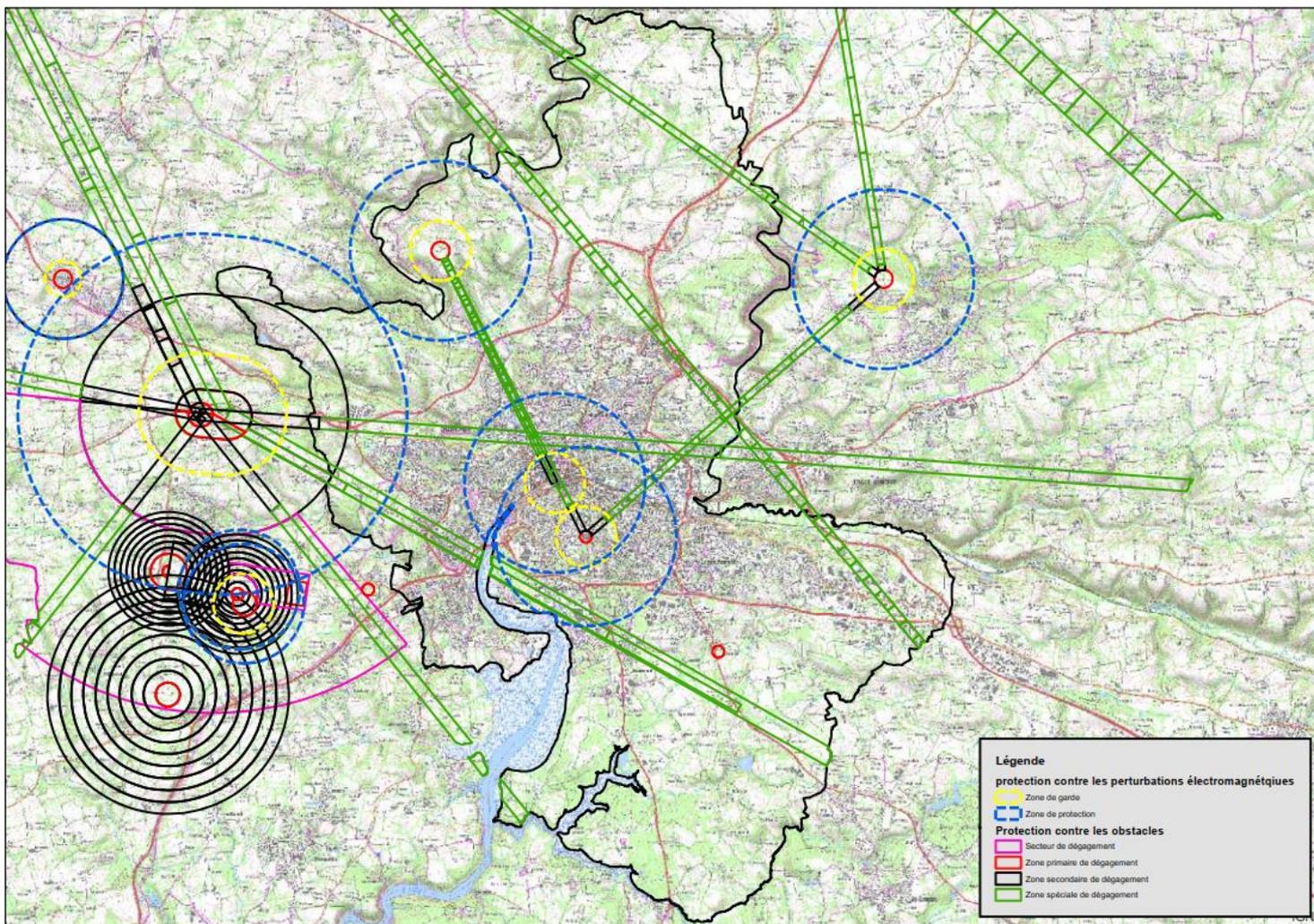
2

Servitudes d'utilité publique après modification (extraits)

1 - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et certains équipements - Télécommunication

Catégorie de servitude	Origine de la servitude	Date de l'acte instituant la servitude	Service gestionnaire
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) code des postes et télécommunications Art L57 à L62-1 et R27 à R39	Centre EL de Quimper Pluguffan 216.01	17/08/1983	DEFENSE EG ANGERS
	Station de QUIMPER – 42 Quai Duplex (Préfecture)	12/01/2012	SZSIC Rennes (ZD Ouest)
	Station de QUIMPER – 14 Avenue Yves Thépôt	12/01/2012	SZSIC Rennes (ZD Ouest)
	Station de QUIMPER – Croaz-Caer	12/01/2012	SZSIC Rennes (ZD Ouest)
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2) Art. L.54 à L56 et R21 à R.26 du code des postes et télécommunications	Quimper Kéromen 24,011	29/06/1977	DGAC/SNIA Pôle de Nantes
	Faisceau hertzien (et autour) de QUIMPER Pluguffan >> LORIENT Beg Ar MEN 216.01 et 02	17/08/1983	Défense ESID de Brest
	Liaison troposphérique de QUIMPER Pluguffan >> LORIENT Lann Bihoué 216.03	07/12/1990	Défense ESID de Brest
	Faisceau hertzien allant de QUIMPER Pluguffan (L'enfer) à Scaër-Kervelelennec	05/11/1998	Défense ESID de Brest
	Centre de QUIMPER Pluguffan (vers Scaër)	19/05/1999	Défense ESID de Brest
	Faisceau hertzien de Quimper Pluguffan l'Enfer à Penmarch Saint-Pierre et faisceau hertzien de Quimper-Pluguffan l'Enfer à Fouesnant Beg Meil	11/05/2000	Défense ESID de Brest
	Station QUIMPER – 42 Quai Duplex (Préfecture)	12/01/2012	SZSIC Rennes (ZD Ouest)
	Station de QUIMPER – 14 Avenue Yves Thépôt	12/01/2012	SZSIC Rennes (ZD Ouest)
	Station de QUIMPER – Croaz-Caer	12/01/2012	SZIC Rennes (ZD Ouest)
	Faisceau hertzien Station QUIMPER – Croaz Caer à Station QUIMPER – 42 Quai Duplex (Préfecture)	12/01/2012	SZIC Rennes (ZD Ouest)
	Faisceau hertzien Station QUIMPER – Croaz Caer à Station QUIMPER – 14 Avenue Yves Thépôt	12/01/2012	SZIC Rennes (ZD Ouest)
	Faisceau hertzien Station QUIMPER – 14 Avenue Yves Thépôt à Station ERGUE-GABERIC – Quélenec	12/01/2012	SZIC Rennes (ZD Ouest)
	Faisceau hertzien Station PLOGONNEC – Prat Youen à Station CONCARNEAU – Rue Jacques Noël Sane	12/01/2012	SZIC Rennes (ZD Ouest)
	Faisceau hertzien Station PLOGONNEC – Prat Youen à Station ERGUE-GABERIC – Quélenec	12/01/2012	SZIC Rennes (ZD Ouest)

1



III- Documents graphiques

1. Planche 2 centre/nord (pièce 4.1.2)

Une modification mineure est apportée à la planche graphique 2 du PLU, par une levée partielle de l'emplacement réservé n°37, du fait de la mise en œuvre du droit de délaissement par les propriétaires indivis.

[Planche 2 avant modification \(extraits\)](#)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Désignation	Superficie (m ²)
1	COMMUNE	Liaison Gutenberg/Keradennecc	10974
2	COMMUNE	Chemin piéton rue du Château	5491
3	COMMUNE	Liaison piétonne - cycle Croix des Gardiens-Kermahomet pouvant être franchie par la circulation automobile sous réserve du respect des conditions de sécurité	3788
4	COMMUNE	Elargissement du chemin de Kerréquel	857
5	COMMUNE	Elargissement de la rue Charles Le Goffic	973
6	COMMUNE	Elargissement du chemin des Justices	405
7	COMMUNE	Elargissement de la rue du Manoir	90
8	COMMUNE	Passage piéton rue Derée	554
9	COMMUNE	Elargissement du chemin Kerlagabu	28
10	COMMUNE	Carrefour route des châteaux	458
11	COMMUNE	Bassin éboueur de crue (env.12000m ³) à Kerfan Vihan	10627
12	COMMUNE	Extension de la station épuratoire	65114
13	COMMUNE	Château d'eau à Quetmisdal	5691
14	COMMUNE	Château d'eau à Cubon	797
15	COMMUNE	Château d'eau de Kerbaiguen	4392
16	COMMUNE	Réservoir Prat Ar Rouz	4989
17	COMMUNE	Réservoir à Saint-Charles	1379
18	COMMUNE	Unité de traitement des eaux de Kernily	3119
19	COMMUNE	Réservoirs Avenue Yves Thépet	1136
20	COMMUNE	Espace vert Garenne de Pen-Ar-Stang	29523
21	COMMUNE	Voies de desserte et chemin piéton le long de l'ode entre Saint-Denis et le Stangala (L=3m)	12279
22	COMMUNE	Chemin de Rozoguer - Corniguel (L=3m)	2430
23	COMMUNE	Chemin piéton Stang Zu - Kermoter (L=3m)	4906
24	COMMUNE	Espace vert rue Rouf an Avel	1756
25	COMMUNE	Accessibilité du château d'eau de Coat Lignan	2908
26	COMMUNE	Chemin piéton voie Romaine	2025
27	COMMUNE	Connexion entre le rond-point du Frugy et le parking public	813
28	COMMUNE	Voie de bus du 19 mars 1962	383
29	COMMUNE	Parking public	21354
30	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Coat Lignan	1160
31	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Ty Bos	758
32	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Kervalliguen	678
33	COMMUNE	Piste cyclable - route de Guengat	1507
34	COMMUNE	Liaison piéton / cycle Missilien / d'Orse	1232
35	COMMUNE	Aménagement de l'impasse Oberlé	353
36	COMMUNE	Voie cyclable Bld Allende entre Lebon et Trequeffelec	51
37	COMMUNE	Accessibilité Cuzon/Hippodrome	63985
38	COMMUNE	Reconstruction du maillage vial de l'Hippodrome	3840
39	COMMUNE	Mise en valeur des Berges de l'Odéet et de l'entrée de ville, Accessibilité du quartier	7140
40	COMMUNE	Vallon Saint Alor - Kervlou	7162
41	COMMUNE	Valorisation de l'entrée de la vallée de Kermabeuzen	10775
42	COMMUNE	Création d'un chemin piéton / Cycle le long du ruisseau de Kermabeuzen	698
43	COMMUNE	Reconstruction urbaine de la Glacière	1539
44	COMMUNE	Liaison piétonne Moulin Vert / Kerbieta / Kenoyes (L=5m)	3124
45	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Kerayen	2071

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Désignation	Superficie (m ²)
1	COMMUNE	Liaison Gutemberg/Keradenec	10974
2	COMMUNE	Chemin piéton rue du Château	5491
3	COMMUNE	Liaison piétonne - cycle Croix des Gardiens-Kermahonnet pouvant être franchie par la circulation automobile sous réserve du respect des conditions de sécurité	3788
4	COMMUNE	Élargissement du chemin de Kerreque	857
5	COMMUNE	Élargissement de la rue Charles Le Goffic	973
6	COMMUNE	Élargissement du chemin des Justices	405
7	COMMUNE	Élargissement de la rue du Manoir	90
8	COMMUNE	Passage piéton rue Dorée	554
9	COMMUNE	Élargissement du chemin Keriagatu	28
10	COMMUNE	Carrefour route des châteaux	458
11	COMMUNE	Bassin écriéteur de crue (env.12000m ³) à Kerlan Vihan	10627
12	COMMUNE	Extension de la station épuration	65114
13	COMMUNE	Château d'eau à Quistindal	5691
14	COMMUNE	Château d'eau à Cuzon	797
15	COMMUNE	Château d'eau de Kerbasguen	4392
16	COMMUNE	Réservoir Prat Ar Rouz	4989
17	COMMUNE	Réservoir à Saint-Charles	1379
18	COMMUNE	Unité de traitement des eaux de Kernisy	3119
19	COMMUNE	Réservoirs Avenue Yves Thépot	1136
20	COMMUNE	Espace vert Gareme de Pen-Ar-Stang	29523
21	COMMUNE	Voies de desserte et chemin piéton le long de l'Odé entre Saint-Denis et le Stangala (L=3m)	12279
22	COMMUNE	Chemin de Rozoguer - Corniguel (L=3m)	2430
23	COMMUNE	Chemin Piéton Stang Zu - Kermoter (L=3m)	4906
24	COMMUNE	Espace vert rue Rou an Avel	1756
25	COMMUNE	Accessibilité du château d'eau de Coat Ligavan	2908
26	COMMUNE	Chemin piéton voie Romaine	2025
27	COMMUNE	Connexion entre le rond-point du Frugy et le parking public	813
28	COMMUNE	Voie de bus du 19 mars 1962	383
29	COMMUNE	Parking public	21354
30	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Coat Ligavan	1166
31	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Ty Bos	758
32	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier - Kervalguen	678
33	COMMUNE	Piste cyclable - route de Guengat	1507
34	COMMUNE	Liaison piéton / cycle Missilien / d'Orense	1232
35	COMMUNE	Aménagement de l'impasse Oberlé	353
36	COMMUNE	Voie cyclable Bid Allende entre Lebon et Trequeffelec	54914
37	COMMUNE	Accessibilité Cuzon/hippodrome	54914
38	COMMUNE	Restructuration du maillage viaire de l'Hippodrome	54914
39	COMMUNE	Mise en valeur des Berges de l'Odé et de l'entrée de ville, Accessibilité du quartier	7140
40	COMMUNE	Vallon Saint Alor - Kervibu	7162
41	COMMUNE	Valorisation de l'entrée de la vallée de Kermabeuzen	10775
42	COMMUNE	Création d'un chemin piéton / cycle le long du ruisseau de Kermabeuzen	698
43	COMMUNE	Restructuration urbaine de la Glacière	1539
44	COMMUNE	Liaison piétonne Moulin Vert / Kerbieta / Kervoyec (L=5m)	3124
45	COMMUNE	Entrée du nouveau quartier de Kerayen	2071



IV- Procédure

[Procédure avant modification \(extraits\)](#)

SOMMAIRE

Plan Local d'Urbanisme	N°	Approbation	Objet
Approbation		16 mars 2017	Transformation du POS en PLU
Mise à jour	1	25 septembre 2017	Mise à jour de diverses annexes
Modification simplifiée	1	19 avril 2018	Rectifications d'erreurs matérielles
Mise en compatibilité	1	13 février 2020	Déclaration de projet Meilh Stang Vihan

[Procédure après modification \(extraits\)](#)

Plan Local d'Urbanisme	N°	Approbation	Objet
Approbation		16 mars 2017	Transformation du POS. en PLU.
Mise à jour	1	25 septembre 2017	Mise à jour de diverses annexes
Modification simplifiée	1	19 avril 2018	Rectifications d'erreurs matérielles
Mise en compatibilité	1	13 février 2020	Déclaration de projet Meilh Stang Vihan
Mise à jour	2	17 mai 2022	Mise à jour servitudes PT1 et PT2

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Mise à jour n°2 du PLU de Quimper

N° 6.22.104 DSUH

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60, L.230-4 ; R.151-51, R.151-52 et R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°1 en date du 16 mars 2017 approuvant le plan local d'urbanisme, mis à jour le 25 septembre 2017, modifié le 19 avril 2018, mis en compatibilité le 13 février 2020 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF ;

Vu le silence gardé par la collectivité suite à la mise en demeure d'acquérir notifiée par les propriétaires de la parcelle cadastrée EM n°87 ;

Vu notamment les plans et documents ci annexés ;

Sur proposition du Directeur général des services ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan local d'urbanisme de la commune de Quimper est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, ont été reportées sur chacune des pièces intéressant ce plan, les décisions suivantes :

L'arrêté du 1^{er} mars 2021 susvisé portant abrogation des servitudes dites PT1 et PT2 instituées au profit de la société Orange ;

L'arrêté du 18 mars 2021 susvisé portant abrogation des servitudes dites PT1 et PT2 instituées au profit de la société TDF ;

La renonciation de la collectivité renonçant à acquérir la parcelle cadastrée EM n°87 résultant du silence gardé sur la mise en demeure de procéder à l'acquisition.

L'exposé des changements apportés par la présente procédure sera rapporté dans la pièce Procédure du PLU.

Article 2 :

Le plan local d'urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie de Quimper, Direction de la Stratégie Urbaine et de l'Habitat, 10 bis rue Verdelet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à monsieur le préfet du Finistère, selon la réglementation en vigueur.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 24/05/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/05/2022 (accusé de réception du 23/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Fait à Quimper, le 17 Mai 2022

La maire,
Isabelle ASSIH

